

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 23^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 25 Octobre 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. JOSEPH FRANCESCHI

1. — Loi de finances pour 1978 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6545).

Coopération.

M. Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération.

M. Frédéric-Dupont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération.

M. Galley, ministre de la coopération.

MM. Montdargent,

Feit,

Alain Vivien.

M. le ministre.

Etat B. — Titres III et IV. — Adoption (p. 6557).

Etat C. — Titres V et VI. — Adoption (p. 6558).

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 6558).

PRÉSIDENTICE DE M. JOSEPH FRANCESCHI,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1978 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978 (n° 3120, 3131).

COOPERATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La parole est à M. Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la coopération, mes chers collègues, c'est presque dans l'intimité que nous allons examiner ces crédits, mais je suis convaincu que la qualité des intervenants accroîtra l'importance de cet examen.

M. René Feit. Très bien !

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Nous procédons donc ce matin à l'ultime examen de notre politique de coopération pour cette législature. S'il s'agit de faire un bilan, celui-ci se trouve dressé à un moment où des inquiétudes montent en Afrique. Le continent africain n'est plus, en effet, ce qu'il était il y a cinquante ans : terre de mystère et de découvertes, « terre des 50^e à l'ombre », des convois d'esclaves, des festins cannibales, des crânes vides », ainsi que l'écrivait en 1932 Michel Leiris dans son *Afrique fantôme*.

Les peuples africains se sont engagés, il y a vingt ans, dans une politique de développement économique et social qui s'avèrait, dès le départ, comme devant être longue, âpre et difficile.

Tandis que les premiers fruits de cette politique commencent à apparaître dans certains pays, l'Afrique semble s'engager aujourd'hui dans une voie dangereuse, marquée par une course aux armements préjudiciable à des économies fragiles et par l'extension des conflits que concrétisent les raids du Polisario sur la Mauritanie, le poids de la Libye au nord du Niger et au Tchad, la présence cubaine au sud du Zaïre, les combats qui se déroulent à proximité de Djibouti.

Cette situation devait trouver sa traduction inévitable dans les orientations du budget que vous nous présentez, monsieur le ministre.

Ainsi dans un budget en croissance modérée, notre assistance technique militaire figure-t-elle parmi les priorités, mais cette assistance ne devrait pas mettre en cause la politique de développement que vous conduisez en faveur des pays africains.

Votre budget, dis-je, connaîtra en 1978 une croissance modérée.

Si l'on se réfère aux chiffres bruts tels qu'ils apparaissent dans le fascicule budgétaire, les crédits du ministère de la coopération passeront de 2,5 milliards à plus de 3 milliards de francs, soit une forte progression de plus de 17 p. 100.

Toutefois, si l'on tient compte des différents transferts qui affectent votre budget, au premier rang desquels figure la dotation en faveur de Djibouti, l'on constate que les crédits affectés à la coopération franco-africaine progresseront de moins de 12 p. 100. Compte tenu de la hausse des prix attendue en 1978, le budget du ministère de la coopération bénéficiera d'une croissance réelle de plus de 4 p. 100, sensiblement identique à la croissance de notre production intérieure brute.

Remplacée dans l'évolution des dix dernières années, la dotation du ministère de la coopération pour 1978 ne figurera pas parmi celles des années les plus fastes, mais elle marquera, sous votre impulsion, monsieur le ministre, un redressement sensible par rapport à l'année 1977, puisque ce budget passera de 0,73 p. 100 à plus de 0,76 p. 100 du budget général de l'Etat.

Au total, le budget du ministère de la coopération pour 1978 ne sera pas de ceux qui bénéficieront d'un effort particulier de la nation, mais il ne connaîtra pas non plus les rigueurs excessives qui lui avaient été imposées l'an passé.

L'augmentation modérée des crédits ne touchera pas seulement les priorités qu'il affecte : les effets seront inévitablement ressentis dans d'autres secteurs.

J'ai dit que parmi les priorités du budget du ministère de la coopération figurait l'aide technique militaire. Celle-ci est, sans conteste, la première bénéficiaire des efforts pour 1978, puisque les crédits de paiement qui lui sont affectés augmenteront de près de 45 p. 100.

Mais elle n'est pas la seule.

La recherche scientifique, en effet, verra ses crédits globaux évoluer favorablement, ceux-ci passant de 339 millions de francs en 1977 à 385 millions en 1978.

Cette évolution profitera à la fois et de façon sensiblement identique, aux dépenses de personnels et aux dépenses d'équipement, dont on sait qu'elles recouvrent les dépenses de matériel au titre des soutiens des programmes et les dépenses d'équipement proprement dites.

Les dépenses administratives prendront place, elles aussi, parmi les secteurs bénéficiaires.

Les mesures concernant l'administration centrale n'auront sans doute pas de grande incidence financière, mais elles se traduiront par des décisions non négligeables.

Je note tout d'abord la création de 157 emplois de titulaires : le ministère de la coopération s'engage ainsi délibérément dans la voie de la titularisation des personnels administratifs.

La commission des finances, prenant acte de cette volonté politique dont elle se félicite, a souhaité néanmoins que cette action soit rapidement conduite et achevée dans les meilleurs délais.

Je note ensuite la suppression de vingt postes d'agents contractuels. Celle-ci permettra la création de postes au sein des missions de coopération et des centres culturels et marquera ainsi la volonté de redéploiement des moyens du ministère.

Les services extérieurs seront, au sein des structures administratives, les grands bénéficiaires du budget de 1978, puisque leurs moyens financiers progresseront respectivement de 23,6 pour 100 et de 21,74 p. 100.

Compte tenu des priorités que je viens d'énoncer, les autres secteurs, à l'égard desquels nous poursuivons notre effort, connaîtront un tassement relatif.

Il s'agit tout d'abord des dépenses en faveur du développement économique et social.

Dans un budget qui se caractérisera, je l'ai dit, par une augmentation globale, de près de 18 p. 100, les crédits affectés au Fonds d'aide et de coopération n'augmenteront que de 15 p. 100. Si l'on écarte les transferts, cette progression ne sera que de 7,86 p. 100.

Ce tassement se fera d'ailleurs de façon très inégale. Nous devons noter, en effet, que le chapitre 41-41 — hors personnels militaires — qui correspond aux dépenses de personnels d'assistance technique progressera de plus de 27 p. 100, transferts inclus, et de plus de 15 p. 100, transferts déduits. Dans le même temps, le chapitre 42-21 relatif à notre action socio-culturelle, ne progressera que de 2,73 p. 100.

Concernant les dépenses d'équipement, inscrites au chapitre 68-91, article 10, les crédits de paiement connaîtront une chute de 2,23 p. 100 et les autorisations de programme une chute de 12,78 p. 100.

Je tenais, monsieur le ministre, à appeler votre attention sur ces points.

La commission des finances a pris acte avec inquiétude de la baisse des dotations en capital attribuées au Fonds d'aide et de coopération. Considérant que cette baisse ne peut qu'entraîner un affaiblissement de notre aide et de notre rayonnement, le rapporteur ne peut que s'associer à cette inquiétude.

Ces dépenses de développement, bien que pesant moins lourdement au sein du budget, continueront néanmoins à en constituer la part la plus importante, égale environ aux deux tiers.

Pour ce qui est des personnels, il vous faut constater, au-delà de la priorité qui leur est réservée au Fonds d'aide et de coopération, que les crédits affectés aux missions d'experts progresseront de 76 p. 100. J'aimerais avoir sur ce point, monsieur le ministre, quelques explications.

Mais les crédits qui iront aux Volontaires du progrès, à ces jeunes qui vivent dans les villes et les villages, qui s'intègrent directement dans la vie des populations et qui mènent une action particulièrement intéressante, dont je connais toute l'efficacité, ne progresseront, eux, que de 4,45 p. 100. Là encore, monsieur le ministre, c'est un point sur lequel j'aimerais vous interroger.

Je dois dire que je ne peux approuver le sort qui est réservé, cette année, aux Volontaires du progrès. J'en suis désolé, monsieur le ministre.

Enfin, les actions diverses, telles que les concours financiers, inscrits au chapitre 41-43, les opérations exceptionnelles inscrites au chapitre 68-91 et les actions sociales, subiront globalement une baisse de 4 p. 100.

Quant aux subventions attribuées à différentes œuvres sociales, elles seront identiques à celles qui avaient été versées en 1977. D'où une légère diminution au niveau du pouvoir d'achat.

Tel est votre budget, monsieur le ministre. Quelles possibilités vous ouvre-t-il ?

Notre effort en faveur du continent africain ne peut être isolé du contexte dans lequel il s'inscrit.

Les difficultés subsistent ; les unes sont d'ordre économique et social, comme l'inflation, l'évolution des cours mondiaux, l'endettement. Les autres sont politiques, liées à une propension à l'instabilité interne, à une tension entre les Etats qui devient plus vive et que j'ai déjà signalée.

Toutefois, nous devons rester optimistes. Sur le plan du développement agricole, des possibilités considérables existent ; sur le plan industriel, certains pays ont réussi leur décollage ; la coopération internationale — et je citerai en exemple l'application de la Convention de Lomé — suscite de sérieux espoirs.

Dans ces conditions, le budget du ministère de la coopération pour 1978 permettra de dispenser une aide qui sera privilégiée quant à ses destinataires, réorientée quant à ses points d'impact, diversifiée quant à ses domaines d'action, et soutenue par la présence et le travail de nombreux coopérants.

Notre aide sera privilégiée. Comme l'an passé, les crédits de votre ministère, monsieur le ministre, bénéficieront pour leur plus grande part aux pays d'Afrique noire d'expression française.

Cette situation ne correspond pas à la volonté qu'avait manifestée la commission des finances en 1976, puisqu'elle avait estimé à l'époque que le ministère de la coopération se devait de coordonner l'ensemble de notre politique en faveur des pays en voie de développement. Elle manifeste cette année sa crainte de voir perdurer des structures administratives caractérisées par la dyarchie du ministère des affaires étrangères et du ministère de la coopération, et qui rendent sans aucun doute plus difficile la conduite d'une politique globale en faveur des pays en voie de développement. La commission des finances a, cette année, encore, insisté sur ce point.

Il est de fait qu'en 1977 l'aide de la France au tiers monde aura représenté près de 12 milliards de francs, dont 2 milliards 500 millions seulement auront été affectés sous la responsabilité de votre ministère. Au-delà d'une diffusion des responsabilités — laquelle ne paraît pas être la meilleure méthode pour appréhender l'ensemble des problèmes que suscite notre coopération avec les pays en voie de développement, le Parlement étant, de ce fait, privé d'une vue globale de l'aide apportée, et pour mener une politique parfaitement cohérente vis-à-vis du continent africain — il nous faut constater que l'aide publique de la France vient en tête de toutes celles des pays développés, après les Etats-Unis, et qu'en pourcentage du produit national brut, la France se situe bien au-dessus de la moyenne des pays de la Communauté économique européenne, bien avant les Etats-Unis, la Chine et l'U. R. S. S.

Vous pourrez toutefois constater, mes chers collègues, dans un tableau que j'ai reproduit dans mon rapport, que certains pays — Norvège, Suède, Pays-Bas — eu égard à leur produit national brut font un effort plus important que le nôtre. C'est là quelque chose de nouveau que je devais signaler.

Dans le même temps, notre aide sera réorientée. Elle a dû s'adapter progressivement depuis quinze ans aux conditions nouvelles. Certains pays ont fait des progrès sensibles, d'autres ont rencontré des difficultés pour s'être engagés dans un développement industriel qui s'est heurté rapidement aux limites d'un marché intérieur peu étendu. De son côté, la France doit participer aux aides multilatérales qui pèsent sur les crédits dont dispose le ministère de la coopération.

Compte tenu de notre propre réflexion et des études conduites par les grandes organisations internationales, nous nous orientons aujourd'hui vers une nouvelle stratégie, dite des besoins essentiels, qui place en tête des priorités l'aide au développement rural et aux secteurs traditionnels constitués par les petites entreprises et l'artisanat.

L'aide qu'apportera votre ministère en 1978 correspondra à cette nouvelle stratégie.

L'aide de la France sera en même temps diversifiée. Elle intéressera d'abord la formation des hommes et le développement des infrastructures aptes à favoriser le progrès économique et social. Mais elle concernera aussi la recherche scientifique qui les précède et les moyens de défense qui les protègent.

Je n'insisterai pas sur la formation des hommes et le développement économique.

Notre pays conduira à nouveau une action privilégiée en faveur de l'enseignement et des efforts socio-culturels. Je noterai toutefois que notre dégagement dans certains secteurs, comme celui de l'enseignement primaire, semble correspondre davantage à un manque de moyens de notre part que résulter d'une formation accrue de maîtres africains, puisque l'introduction de l'audiovisuel, à laquelle nous participons, a pour but de pallier une qualification qui se révèle parfois insuffisante.

La même remarque pourrait être faite en matière médico-sociale.

De la même façon, notre action marque certaines faiblesses dans le domaine de la radio et du disque.

En ce qui concerne l'aide au développement économique, celle-ci sera conforme à la réorientation dont je viens de définir les grandes lignes. Il s'agira, pour notre pays, de faire en sorte que l'autosuffisance alimentaire soit assurée, que l'équilibre naturel soit respecté, que les actions qui intéressent l'ensemble du milieu rural soient privilégiées. Dans le domaine industriel, l'accent sera mis sur le financement d'études, les missions d'experts, la recherche minière, l'énergie et les industries agro-alimentaires.

Il est vrai que le développement économique ne peut être assuré sans une recherche scientifique qui le soutient.

Cette recherche scientifique tient une place non négligeable au ministère de la coopération. Son action est efficace et votre rapporteur se plaît à lui rendre l'hommage qu'elle mérite. Elle sera, je l'ai dit, l'une des bénéficiaires de l'accroissement des crédits du ministère en 1978.

Son efficacité est sans nul doute à la mesure des crédits qui lui sont attribués, tant au sein de la recherche fondamentale conduite plus particulièrement par l'O.R.S.T.O.M. — office de la recherche scientifique et technique outre-mer — que de la recherche appliquée conduite par les instituts de recherche agronomique.

Je me permettrai, toutefois, plusieurs remarques :

La recherche scientifique s'applique à un champ géographique nettement plus vaste que celui où s'exercent les compétences du ministère de la coopération, puisque l'on assiste à un grand redéploiement sur l'Amérique latine, le Pacifique et même l'Asie, et les crédits qui lui sont affectés gonflent de manière quelque peu artificielle le budget de ce ministère.

Des chevauchements entre organismes apparaissent possibles, la restructuration qu'avait demandée la commission des finances en 1976 devant aboutir dans les meilleurs délais.

Elle connaît des problèmes de personnel sur lesquels votre commission n'a pas été suffisamment informée.

Reste la coopération technique et militaire.

On a déjà remarqué la croissance de ses crédits qui devront permettre de faire face à l'amélioration des rémunérations des personnels français, conformément aux mesures prises dans le cadre de la revalorisation de la condition militaire, mais aussi de financer des stages en faveur de cadres africains, stages de plus en plus coûteux compte tenu d'une sophistication accrue des matériels.

L'effort essentiel portera toutefois sur l'équipement des armées nationales. Remarquons, cependant, que cet effort restera modeste, puisque les crédits de paiement affectés au chapitre 68-93 — équipement des armées nationales — représenteront 6,34 p. 100 des crédits de paiement des dépenses en capital du ministère de la coopération.

J'ai du reste présenté un tableau sur ce sujet dans mon rapport écrit.

Compte tenu de la situation que connaît le continent africain, la commission des finances a tenu à manifester son inquiétude vis-à-vis du développement des tensions et à apporter son soutien à la politique menée avec clairvoyance et fermeté par le Gouvernement français, tout en espérant que les efforts en faveur de désarmement que la France entend entreprendre prendront pleinement en compte la situation troublée du continent africain.

Enfin, notre aide s'appuiera sur la présence de nos coopérants.

Ceux qui dépendent du ministère de la coopération sont plus de dix mille face à six mille coopérants étrangers.

Il convient de rendre hommage à leur action et de faire le maximum pour qu'ils restent en permanence rattachés à la mère patrie, et, à ce sujet, je tiens encore une fois à évoquer le problème de la radio, cette radio française qu'ils ne peuvent pas entendre.

Certes, des efforts ont été accomplis dans ce domaine, mais ils restent insuffisants. Chaque fois que je me rends en mission en Afrique, j'ai l'occasion de constater que tous ceux qui sont isolés insistent pour avoir un contact avec la France grâce à des émissions radiophoniques, qui leur permettraient de se sentir rattachés à leur pays.

J'insiste tous les ans sur ce point, monsieur le ministre. Je sais que vous avez déjà consenti des efforts, mais il faut poursuivre dans cette voie car il existe encore de nombreuses régions d'Afrique où la voix de la France ne se fait pas entendre, alors que des voix étrangères couvrent tout ce continent. Il faut donc entreprendre une action toute particulière à cet égard.

En dépit de l'augmentation des crédits affectés à leur rémunération, les effectifs en cause devront connaître, en 1978, une baisse de 5 p. 100 qui sera la traduction d'une spécialisation de plus en plus grande des postes de coopérants ainsi que de l'évolution de la situation économique des pays africains et de son incidence sur le coût de la vie.

Sans doute les caractéristiques de notre aide changent-elles et les postes deviennent-ils de plus en plus techniques au fur et à mesure que le développement des pays concernés s'accroît. Il reste que cette diminution des postes risque de se traduire, votre rapporteur le craint, par une diminution du rayonnement de notre pays.

Enfin, et ceci n'est pas la remarque la moins importante, il se trouve que les conditions de vie offertes à nos concitoyens subissent dans plusieurs pays une dégradation certaine.

La poursuite de notre politique de coopération dépend d'un rythme de vocations satisfaisant lié aux conditions de vie offertes et à la sécurité, ainsi qu'à la scolarisation. En effet, monsieur le ministre, dans bien des secteurs, les programmes africain et français étant différents, les enfants de coopérants doivent avoir les moyens de suivre une bonne scolarité.

Comme je l'avais déjà signalé l'an passé, je dois constater cette année que la sécurité de nos coopérants n'est pas toujours assurée dans des conditions satisfaisantes. La commission des finances a jugé inadmissible que cette sécurité puisse être menacée.

Telles sont les conditions dans lesquelles se poursuivra notre politique de coopération avec l'Afrique en 1978.

Ce budget aurait pu être meilleur. Il a le mérite d'exister, tel qu'il est, et il reste que, en dépit de toutes les vicissitudes du temps présent, la France demeure fidèle à la politique générale qui a été définie il y a bientôt vingt ans.

Souvenons-nous de ces paroles du général de Gaulle : « L'importance que revêt la coopération tient moins aux chiffres et aux comptes immédiats qu'aux avantages d'ordre général qu'elle peut assurer dans l'avenir à nous-mêmes et à nos partenaires ».

En conclusion, monsieur le ministre, la commission des finances demande à l'Assemblée d'adopter votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'analyserai d'abord très brièvement les crédits qui nous sont soumis, puis je prie M. le rapporteur spécial de la commission des finances de vous apporter à ce sujet toutes les précisions intéressantes.

J'évoquerai ensuite les principales actions du ministère de la coopération et, enfin, je situerai son action spécifique parmi les autres formes d'aides nationales et internationales.

Le budget que nous examinons augmente de 17,27 p. 100 par rapport au précédent. Il s'agit donc d'un accroissement valable, puisque l'augmentation du budget de l'Etat est de 18,32 p. 100. Mais cela ne reflète pas tout à fait la réalité : à cause de l'effort spécial consenti cette année pour la République de Djibouti, l'augmentation n'est en fait que de 13 p. 100 environ.

Quoi qu'il en soit, le projet de budget de la coopération marque globalement un net redressement par rapport à 1977, et, du point de vue des chiffres, il est donc convenable.

Analysons maintenant son contenu.

Les dépenses ordinaires de fonctionnement représentent 79 p. 100 du budget. Celles-ci sont consacrées, pour un cinquième d'entre elles, aux moyens des services : administration centrale, services extérieurs, participation aux dépenses de fonctionnement des organismes de recherche scientifique et technique.

La plus grosse part — les quatre cinquièmes — est représentée par les interventions publiques.

C'est là que se trouvent les dépenses de rémunération des personnels d'assistance technique civile et militaire. Mais une partie de ces dépenses n'est faite qu'à titre d'avance en application de la politique de « globalisation ».

Ainsi, lorsque les Etats veulent faire un effort supplémentaire, nous leur accordons une avance qu'ils nous remboursent ensuite, ce qui permet d'augmenter considérablement notre aide.

Nous avons noté qu'un effort avait été consenti dans le domaine de la santé.

Les actions de coopération culturelle et sociale connaissent une très faible progression, et la commission des affaires étrangères s'associe aux regrets et aux inquiétudes de la commission des finances en ce qui concerne certaines d'entre elles, telles les émissions de radio et de télévision vers l'Afrique noire.

Ce fait ne date pas d'hier. Depuis trente ans que je me rends périodiquement en Afrique, j'ai toujours constaté cette absence de réseaux de radio et de télévision, qui présente de grands inconvénients. L'Afrique est un pays où les journaux sont rares. Ainsi tout le monde écoute la radio, et surtout les femmes qui restent tout l'après-midi chez elles et racontent le soir à leur mari qui revient du travail tout ce qu'elles ont entendu dans la journée. Or la France n'a jamais disposé d'une radio que l'on puisse entendre en Afrique noire.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour obtenir des résultats meilleurs.

La coopération militaire technique connaît une importante progression — 55 p. 100 — de ses ressources. Quant à l'augmentation des crédits consacrés aux concours financiers, elle est réservée à Djibouti et à certains pays enclavés de la zone sahélienne.

Si l'on examine maintenant les dépenses en capital, on constate que leur augmentation est beaucoup plus limitée. Nous regrettons que les subventions à l'équipement économique et social des Etats subissent la plus forte baisse. En revanche, nous notons que les subventions d'équipement aux organismes de recherche scientifique et technique sont relativement préservées.

Les crédits d'aide à l'équipement des armées nationales connaissent, au contraire, une augmentation considérable de 246 p. 100.

Pour résumer, donc, nous sommes en présence d'un budget en augmentation modérée, la modération étant compensée par la formule de la globalisation. Il n'en est pas moins vrai, monsieur le ministre, que ces crédits vont vous permettre d'exercer des actions intéressantes dans les domaines de l'assistance technique et de la formation, de l'aide à l'équipement et de la coopération militaire.

L'assistance technique et la formation constituent la forme la plus importante de la coopération française. L'accès des Etats à un plus haut niveau de développement entraîne une modification de leurs besoins. Les Etats africains manifestent le désir d'obtenir de notre part une aide plus affinée, qui se traduit en particulier par une augmentation des crédits destinés à l'enseignement supérieur. Dans ce domaine, aussi, la globalisation permet d'augmenter considérablement l'efficacité de notre aide lorsque les Etats veulent bien concourir à notre effort.

C'est ainsi que, grâce à la globalisation, 10 200 coopérants civils pourront être maintenus en poste en 1978.

Les secteurs prioritaires sont l'enseignement et l'assistance technique.

Dans l'enseignement secondaire, l'effort porte sur les mathématiques, les disciplines scientifiques, la langue française. Dans l'enseignement supérieur, 1 380 assistants enseignent cette année contre 1 092 en 1975. Le progrès réalisé grâce à la globalisation est donc, là encore, très sensible.

Dans le domaine technique, l'effectif des coopérants a baissé de 7 p. 100 en trois ans, mais vous avez su développer les missions d'experts pour lesquelles les crédits augmentent de 76 p. 100.

Un effort a également été consenti en faveur de la qualité de la formation des coopérants, et nous nous en réjouissons. Nous nous orientons de plus en plus vers une coopération de formation et non plus de substitution. Cet effort s'accompagne d'une amélioration des conditions de formation et de recyclage des coopérants.

Lors de votre audition devant la commission des affaires étrangères, vous avez précisé, monsieur le ministre, que le Gouvernement s'efforçait d'assurer un renouvellement plus régulier des assistants techniques. Il convient également de faciliter la réinsertion des anciens coopérants et, pour cela, de verser aux coopérants contractuels les allocations qui leur sont nécessaires, notamment des indemnités pour perte d'emploi. En outre, les coopérants fonctionnaires ne doivent subir aucun préjudice dans leur carrière.

Vous avez déjà accompli un effort dans ce sens, et nous ne pouvons que vous encourager à le poursuivre.

Comme mon collègue M. Voisin, j'ai pu constater sur place l'action très belle des Volontaires du progrès. Cette action est intéressante non seulement pour les pays où ils travaillent mais également pour la France. En effet, les Volontaires du progrès enseignent, mais apprennent. Au contact de cette vie africaine, qui est particulière, ils apprennent beaucoup et reviennent en France avec une formation acquise « sur le tas » et dont nous bénéficions. Tout ce que vous pourrez faire, monsieur le ministre, pour aider leur action sera évidemment bienvenu.

Nous avons également été soucieux d'éviter une « fuite des cerveaux ». C'est avec intérêt que nous vous avons entendu préciser, au cours de votre audition, que vous vous préoccupez de ce problème et que des mesures étaient prises ou étudiées pour inciter efficacement les étudiants titulaires de bourses en France, notamment dans le domaine médical — l'Afrique a tellement besoin de médecins ! — à retourner dans leur pays d'origine. Vous avez d'ailleurs favorisé la formation de diplômés sur place.

Nous ne pouvons que vous encourager dans cet effort.

De même, nous ne pouvons que vous inviter à veiller sur la santé des coopérants, à prendre les précautions nécessaires au point de vue des maladies tropicales et à assurer leur sécurité physique. Les renseignements que vous nous avez donnés sur ce point nous permettent de penser que vous êtes particulièrement attentif à ce problème.

En dehors de l'enseignement, l'effort porte sur l'équipement.

L'équipement agricole d'abord. « L'agriculture est une des voies privilégiées du développement de l'Afrique », avez-vous dit, monsieur le ministre. Nous en sommes convaincus.

Le développement doit porter sur les cultures vivrières. On oublie trop souvent, sinon en France du moins dans les pays qui pourraient consentir un effort supplémentaire, la situation difficile dans laquelle se trouvent ces populations au point de vue alimentaire. Beaucoup ne mangent pas à leur faim.

La production alimentaire par habitant a diminué, en 1975, dans vingt-neuf pays d'Afrique par rapport à la période 1961-1965. Nous sommes encore obligés, deux ans après la sécheresse que le Sahel a connue, de fournir une aide alimentaire à neuf pays africains qui sont du ressort du ministère de la coopération. Les prévisions actuelles laissent encore craindre un déficit vivrier en 1978 dans plusieurs Etats.

Vous avez, par ailleurs, consenti un effort pour le développement des cultures d'exportation. Cela représente un grand espoir pour les finances de ces Etats en voie de développement.

L'agriculture bénéficie à la fois d'une aide financière et d'une aide intéressant la recherche.

L'aide financière émane du Fonds d'aide et de coopération — le F. A. C. — et à cette aide s'ajoutent les effets de la coopération en matière de recherche. L'action des organismes français de recherche outre-mer est, en effet, très orientée vers le secteur rural. L'activité du G. E. R. D. A. T. qui regroupe les organismes de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale le prouve évidemment, mais aussi celle de l'O. R. S. T. O. M. dont la recherche fondamentale, comme le montrent ses programmes, est également axée sur les problèmes agricoles.

Certes, les crédits consacrés à la recherche scientifique sont maintenus, mais, hélas, une baisse au niveau des autorisations de programmes ouvertes au profit des instituts de recherche agronomique pourrait contrarier l'action de ces organismes à l'avenir. Cela paraît en contradiction avec les grandes lignes de votre programme.

Un autre secteur est considéré comme prioritaire dans l'aide à l'équipement : celui de l'infrastructure et des communications, qui est d'une importance primordiale pour le développement et même la survie de certains Etats.

Le projet de budget pour 1978 place les opérations d'aide aux transports et communications sur le même plan que l'aide à la production rurale et prévoit de leur consacrer le quart des crédits affectés aux subventions d'investissement économique et social.

L'autre orientation de l'action de votre ministère concerne le rôle de la coopération française dans les opérations d'équipement.

Il est bien certain que, s'agissant de besoins considérables, la France ne peut pas tout faire, toute seule. Mais sa mission est d'abord de procéder aux études, à la recherche et, une fois qu'ont été identifiés les grands besoins, d'assurer le financement en collaboration avec d'autres pays. C'est la procédure des financements conjoints. Des opérations intéressantes, dans une coopération franco-arabe, ont déjà été entreprises.

Vous avez déjà, par ailleurs, très justement, souligné, monsieur le ministre, l'importance de la coopération militaire dans votre budget.

Evidemment, nous préférons que la coopération soit plus axée sur l'agriculture, sur la santé et sur l'économie en général, mais vous avez dû tenir compte — et vous avez bien fait — des besoins et de l'inquiétude de tant de pays africains.

L'augmentation des crédits dans ce domaine — il ne faut pas se le dissimuler — est extrêmement importante : 25 p. 100 pour ceux qui sont destinés à l'assistance technique militaire ; doublement de ceux qui sont réservés aux stages de militaires africains en France ; 70 p. 100 pour les crédits de paiement relatifs à l'aide en matériels, pour laquelle est prévue par ailleurs l'inscription de 120 millions de francs d'autorisations de programme au lieu de 11,55 millions en 1977.

Il faut tout de même garder le sens des proportions : en fait, les crédits affectés à cette coopération militaire technique n'excèdent pas 12,6 p. 100 du total des crédits de paiement du ministère.

Nous aurons aussi l'année prochaine 1 250 coopérants militaires au lieu de 1 000 cette année et 1 500 stagiaires. Nous ne répondons d'ailleurs pas à toutes les demandes puisqu'il y en a plus de 4 000 ; mais nous pouvons éprouver une certaine fierté : le nombre de ces demandes montre combien les stages militaires en France sont appréciés par les pays africains.

J'en arrive à la dernière partie de mon exposé.

S'agissant de l'aide apportée aux pays en voie de développement, l'effort du ministère de la coopération n'est pas le seul. D'autres concours interviennent : ceux de la caisse centrale de coopération économique, les prêts gouvernementaux, les garanties accordées par le Trésor à l'émission d'emprunts sur le marché financier, les crédits privés garantis par la COFACE et les investissements et prêts du secteur privé, qui concernent surtout l'industrialisation.

Je m'associe pleinement, au nom de la commission des affaires étrangères, aux demandes présentées par le rapporteur de la commission des finances. Notre souci est que vous soyez le coordonnateur de cet effort considérable. Tout propos de votre part, monsieur le ministre, permettant de penser que notre action généreuse vis-à-vis des pays africains est dirigée par vous ne pourra que nous rassurer.

Enfin, je préciserai l'aide totale de la France.

Elle est considérable puisque les crédits fournis par le ministère de la coopération représentent 48,4 p. 100 du total de l'aide publique française au développement, le reste étant consacré à l'aide bilatérale aux autres Etats du monde.

Selon le critère du comité d'aide au développement de l'O.C.D.E., la participation de la France à l'aide au développement est de 0,625 p. 100 du produit national brut. Ce chiffre est important car il traduit l'effort consenti par la France et situe ainsi notre pays dans le peloton de tête. En effet, l'O. C. D. E. avait prévu que cette contribution pouvait être fixée à 0,7 p. 100. Or nous sommes proches de ce chiffre. Mais notre pays est quasiment seul dans le monde à consentir un tel effort par rapport au produit national brut.

L'aide de l'Allemagne, pays en plein essor, ne s'élève, par rapport au produit national brut, qu'aux deux tiers seulement de l'aide française, avec 0,31 p. 100. La Grande-Bretagne, avec

0,38 p. 100, ne consent qu'un effort représentant le tiers de celui de la France. La part de l'Italie est infime : elle a peu augmenté en 1976 et s'élève à 0,16 p. 100. Celle de la Belgique s'établit à 0,51 p. 100 ; celle des Etats-Unis à 0,26 p. 100 seulement ; celle du Japon à 0,20 p. 100.

L'aide publique de la France représente en volume 49,4 p. 100 de celle des Etats-Unis. Vous pouvez donc mesurer l'effort considérable que fait la France ; elle se place, pour le volume de l'aide, au deuxième rang mondial, après les Etats-Unis : s'agissant du pourcentage du produit national brut qu'elle y consacre, elle arrive après les Pays-Bas, la Suède et la Norvège, mais avant — et de loin — l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Belgique, les Etats-Unis et le Japon.

En conclusion, monsieur le ministre, vous nous présentez cette année un budget convenable, ce qui n'est pas pour nous surprendre car vous avez laissé votre empreinte dans tous les ministères où vous êtes passé.

Nous avons aussi noté que vous avez entrepris cette année un très gros effort pour augmenter l'efficacité de cette aide. C'est là votre mérite ; c'est aussi votre habitude et nous vous en félicitons.

Nous ne saurions trop insister — et M. le président Couve de Murville l'a bien fait remarquer lors des débats de la commission sur ce sujet — sur la nécessité d'améliorer enfin les conditions des émissions de radio et de télévision vers l'Afrique ; c'est sur ce point qu'il convient de faire porter notre effort principal.

Soulignant l'importance et la qualité de l'effort de coopération accompli par la France, la commission des affaires étrangères a émis, à la majorité, un avis favorable à l'adoption des crédits qui vous sont proposés. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. Robert Galley, ministre de la coopération. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, l'année dernière à pareille époque, j'avais l'honneur de vous présenter, pour la première fois, le budget de notre département de la coopération.

A cette occasion, je crois vous avoir dit que nous ne pouvions pas demeurer indifférents devant les incertitudes, voire l'angoisse du continent africain. Aujourd'hui, après avoir parcouru la plupart des pays situés au sud du Sahara, je retrouve les conclusions de ma première analyse.

L'Afrique, c'est un fait, se sent menacée dans ses propres structures, ainsi que par le jeu extérieur d'influences ou d'initiatives dont on peut dire que certaines se confondent avec l'ingérence et que d'autres pèchent par excès de discrétion.

Mis en danger par sa propre substance, ce continent aborde dans l'inquiétude, après un peu moins de vingt années d'indépendance, l'alternative qui oppose les efforts tenaces d'un développement moderne aux lentes mais puissantes résurgences des groupes ethniques qui, en certains points névralgiques, remettent en cause les tracés frontaliers hérités de la colonisation.

Bon nombre de gouvernements africains ont déjà fait connaître leurs réactions : les frontières coloniales ne doivent pas être contestées. Une telle remise en question deviendrait, à l'évidence, une source de conflits incessants et compromettrait de manière durable le redressement économique et le développement. Et cependant, cette sage mise en garde n'est pas unanimement respectée. Ça et là, ont éclaté des batailles ouvertes ; ici et ailleurs, couvent des affrontements latents.

Il appartient à l'Afrique, par le biais de ce consensus unitaire qui a fait sa force dès après 1960, de faire valoir ce principe et de veiller à son application. Peut-être qu'à l'analyse, les modalités pratiques d'une telle règle seront susceptibles d'accommodements locaux. Dans la vie des peuples, les objectifs doivent être rigoureux dans leur formulation et plus souples dès lors qu'il s'agit, en fin de compte, d'atteindre des solutions raisonnables qui peuvent impliquer certaines évolutions.

Nous sommes disposés, pour notre part, à apporter à nos amis Africains les avis et les appuis qu'ils souhaiteraient. Mais, dans ce domaine comme dans les autres, les orientations et les décisions leur appartiennent.

Il nous importe, avant tout, que leurs résolutions soient le fruit de réflexions communes et que, par conséquent, elles se présentent comme la meilleure expression du bien général et de la sagesse de tous.

C'est dans le même esprit que la France suit, avec toute l'attention requise, l'évolution de l'importante question que pose l'Afrique du Sud avec les deux problèmes subsidiaires, mais non moins cruciaux, matérialisés par la Namibie et la Rodhésie. Nous ne saurions demeurer indifférents aux initiatives susceptibles d'être prises, à cet égard, par des gouvernements africains soucieux de rechercher les voies propres à rapprocher ce grand continent du dernier grand rendez-vous, auquel il aspire, avec une partie de lui-même.

Il est satisfaisant, dans cette perspective, de voir prendre forme, progressivement, une politique interafricaine, faite de contacts fréquents entre pays voisins ou, parfois, très distants les uns des autres. Cette concertation nous paraît essentielle, car c'est d'elle — et d'elle seulement — que se dégageront des solutions originales, inspirées d'une sagesse ancestrale parfaitement capable de surmonter les affrontements passagers, pourvu qu'aucune ingérence d'origine extérieure n'en vienne troubler le patient cheminement et les effets salutaires.

L'organisation de l'unité africaine, dont l'action a su s'appuyer en maintes occasions, sur le symbole puissant de l'union de toutes les composantes de ce continent, se doit de se ressaisir, de reprendre, dans la cohérence et avec cet esprit communautaire qui a fait sa force, son rôle d'arbitre, et de regagner son audience.

Nous le répéterons sans nous lasser : ce continent n'appartient qu'à lui-même : il est capable de maîtriser le tournant capital que vient de connaître son histoire.

On ne saurait observer, sans regrets et sans pessimisme, la situation qui prévaut aujourd'hui en Angola, dans la corne de l'Afrique, au Tchad, en Mauritanie. Cet état de choses persistera tant que les appuis extérieurs qui nourrissent ces conflits seront inspirés par la conquête, avec, en corollaire, l'espoir d'occuper une place, de tirer des avantages, tous objectifs qui contredisent formellement les principes dont les instances internationales ne cessent unanimement de se prévaloir.

La France, quant à elle, s'attache à respecter les principes de neutralité et de non-ingérence qui forment la trame de sa politique d'indépendance.

En Afrique, nous avons noué des relations confiantes et le plus souvent empreintes d'amitié avec de nombreux pays. Nous coopérons, sans arrière-pensée, avec des gouvernements qui, pour des raisons dont ils sont seuls comptables, se réfèrent à une pensée politique différente de la nôtre.

Notre amitié — à la demande même de nos partenaires — se veut vigilante. En cas de besoin, et sur leurs indications expresses, nous pouvons être amenés — dans la mesure de nos moyens — à leur apporter le soutien requis ; tant il est vrai que les amis sincères ne sauraient se limiter à ne prodiguer que de bonnes paroles.

Le monde libre a des devoirs vis-à-vis de l'Afrique. Personne ne saurait reprocher à notre pays d'avoir claire conscience de cet engagement moral ; personne ne peut faire grief à la France de poursuivre, avec ses anciens et ses nouveaux amis africains, sur un plan de parfaite égalité de rapports, un dialogue qui ne date pas d'hier et dont elle ne renie rien.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au-delà de ces données politiques qui constituent le cadre de notre action de coopération, la situation économique de l'Afrique reste préoccupante.

L'équilibre alimentaire de plusieurs Etats demeure aujourd'hui très fragile. Malgré une légère amélioration de la production vivrière pendant la campagne 1976-1977, de nombreux pays restent à la merci des aléas climatiques.

La croissance des productions industrielle et minière subit les contrecoups de la crise mondiale et marque actuellement un temps d'arrêt.

En 1977, les prix des matières premières exportées par les pays avec lesquels nous coopérons sont restés globalement à un niveau élevé. Toutefois, les évolutions ont été très contrastées suivant les produits. C'est ainsi que, depuis 1967, le prix du cacao a été multiplié par sept, celui du bois par deux et demi, alors que les produits miniers n'ont augmenté que de 25 p. 100. Par ailleurs, certaines matières premières ont connu récemment des fluctuations importantes : le café, le coton et l'huile de palme, après la flambée du printemps, ont vu leurs prix diminuer d'un tiers environ entre mai et août 1977.

Cette diversité des évolutions a accentué les contrastes entre les économies des pays africains. Contraste entre les pays qui possèdent des matières premières et ceux qui ont peu de ressources naturelles, mais aussi contraste entre les pays qui ont des matières premières dont le cours est resté élevé, comme le cacao, et ceux qui ont vu la hausse de leurs produits de base presque entièrement annulée par la baisse qui a suivi.

Certains, parmi ces derniers, se trouvent actuellement dans des situations financières difficiles. A la suite de la hausse générale des cours, ils ont cru pouvoir augmenter leurs dépenses de fonctionnement et éprouvent aujourd'hui des difficultés sérieuses à honorer leurs engagements du fait de la forte diminution de leurs recettes d'exportation. Il en résulte un endettement considérable de ces Etats dont certains sont, pour la première fois, dans une situation financière réellement critique.

Ces considérations confirment, s'il en était besoin, la nécessité d'établir rapidement des accords internationaux efficaces pour chacun des principaux produits de base, de façon à stabiliser les cours des matières premières à des niveaux justes et équitables, comme l'a affirmé en diverses occasions le Président de la République.

Le budget que je sou mets aujourd'hui à votre approbation est, selon l'expression des rapporteurs, un budget convenable. Etant donné l'excellence de la présentation que les deux rapporteurs en ont fait, aussi bien dans leurs rapports écrits qu'à cette tribune, je me bornerai simplement à des commentaires généraux.

D'un montant légèrement supérieur à 3 milliards de francs, ce budget est en expansion modérée. Sa progression par rapport à 1977 s'élève, comme les rapporteurs l'ont dit, à 17 p. 100, soit un peu moins que l'augmentation du budget de la nation.

Cette croissance correspond au maintien de l'effort global de coopération au niveau qu'il avait atteint en 1977. Elle permettra, par une sélection plus sévère des actions de coopération et par une meilleure adaptation des moyens à la diversité africaine, de conforter les grands axes de notre politique de coopération.

Pour ce qui est des moyens de mon département, l'objectif à atteindre doit être de les faire « coller » — si vous m'autorisez cette image — aux réalités africaines, dont vous savez la diversité et combien elles évoluent vite. Les moyens et les méthodes de notre coopération doivent donc être adaptées aux spécificités des situations des différents Etats.

Pour atteindre cet objectif, il faut que le dialogue avec nos amis Africains, Malgaches et Haïtiens se noue et se dénoue dans leurs pays et non plus à Paris. Cela implique une déconcentration des pouvoirs au niveau de nos ambassadeurs et de nos chefs de mission d'aide et de coopération. Je me suis résolument engagé dans cette voie depuis un an, et les premières mesures, dont certaines sont déjà en place, prendront pleinement effet dès le début de l'année 1978.

C'est ainsi que vingt emplois seront transférés de l'administration centrale aux missions d'aide et de coopération et aux centres culturels, ce qui correspond à une augmentation appréciable des moyens en personnel de nos services extérieurs, à laquelle il faut ajouter les quatorze emplois qui seront créés à Djibouti.

Par ailleurs, nos ambassadeurs pourront gérer eux-mêmes, dans le cadre d'une enveloppe globale, les enseignants et les assistants techniques civils en activité dans le pays de leur résidence. Ils ne devront plus, par exemple, obtenir un accord parisien détaillé pour remplacer un poste d'enseignant, dont le maintien ne s'avérerait pas nécessaire, par un poste de technicien, souhaité par les autorités locales.

Enfin, nos ambassadeurs se verront déléguer des crédits d'investissements pour la réalisation de petites opérations de développement. Il serait, en effet, anormal que le financement d'un puits ou d'un dispensaire de brousse continue à être décidé à Paris, avec les délais et les incertitudes que cela implique.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de la coopération. Notre coopération doit continuer à s'exercer dans la diversité. Les situations économique et financière des différents Etats sont très contrastées et nous devons en tenir compte. C'est dans cet esprit que la participation des Etats aux dépenses d'assistance technique est modulée en fonction de leurs richesses et de leurs compétences techniques. Pour les pays les mieux pourvus, comme la Côte-d'Ivoire et le Gabon, a été instauré le système dit de « globa-

lisation », au titre duquel ces Etats payent intégralement le coût des professeurs et assistants techniques supplémentaires qui sont mis à leur disposition. Cette mesure qui, comme l'a souligné très justement votre rapporteur, M. Frédéric-Dupont, apporte en fait une large compensation à la diminution des crédits, a été étendue cette année au Sénégal, et le sera peut-être à un ou deux autres Etats en 1978.

Ainsi, tous les pays avec lesquels nous coopérons participent aux dépenses d'assistance technique. J'y vois le symbole de cette coopération dans la dignité, de cette coopération « debout », qui est et doit rester la coopération de la France avec ses partenaires africains, malgaches et haïtiens.

Les besoins des pays avec lesquels nous coopérons sont immenses ; la France ne peut ni ne doit les satisfaire seule. Il y a lieu de chercher de plus en plus, en accord avec nos partenaires, une participation des aides étrangères, bilatérales et multilatérales, aux projets que nous avons étudiés.

Les résultats obtenus en ce sens sont remarquables. En 1976, les subventions d'investissement accordées à des projets financés conjointement avec des aides étrangères se sont élevées à 185 millions de francs, soit près de 30 p. 100 des ressources du fonds d'aide et de coopération, alors qu'elles n'étaient que de 56 millions de francs en 1974. Cet effort, qui est illustré par ces chiffres, a naturellement été poursuivi en 1977 et sera, si possible, accentué en 1978.

Compte tenu des contraintes, les priorités de notre coopération, priorités géographiques et priorités sectorielles, doivent être confirmées.

En matière de priorités géographiques, un effort particulier sera développé en faveur des pays les plus démunis, et également en faveur des pays entrés récemment dans le champ de notre coopération.

C'est ainsi que les crédits affectés aux Seychelles, au Cap-Vert, à la Guinée-Bissau, à Saint-Thomas et le Prince, Etats qui coopèrent depuis deux ans avec la France, sont passés de 7 millions de francs en 1976 à 35 millions de francs en 1977 et atteindront 43 millions de francs en 1978.

Le 27 juin 1977, la République de Djibouti a acquis son indépendance dans des conditions de calme remarquables, compte tenu de la situation existant à ses frontières. Nous nous devons d'aider au développement de ce jeune Etat, particulièrement démuné sur le plan des ressources économiques. Ce sont 118 millions de francs qui seront consacrés en 1978 à la coopération civile avec ce pays.

Les priorités sectorielles restent, vous l'avez indiqué, messieurs les rapporteurs, le transfert des connaissances, le développement rural et l'aide à la santé.

Je vais successivement développer ces trois points.

En ce qui concerne le premier, le transfert des connaissances, toutes les sommes qui pourraient être dépensées en Afrique seraient de peu d'utilité si elles n'étaient accompagnées, voire précédées, d'un transfert adéquat de connaissances. En effet, c'est de notre savoir technologique que nos partenaires africains ont d'abord besoin, et c'est la fréquentation de nos assistants techniques qui le leur apportent de la manière la plus courante.

Il faut rappeler que le tiers de l'assistance technique internationale dans le monde, exprimée en nombre de coopérants, est constitué par des Français, et que cette aide représente une orientation spécifique de la politique française.

Notre assistance technique est en effet, quoi que puissent en dire les libelles en quête de publicité, très vivement souhaitée par nos partenaires africains et par ceux de l'Océan indien ; cette attitude s'est particulièrement manifestée à l'occasion de la conférence de Dakar, au cours de laquelle, je vous le rappelle, tous les Etats représentés ont vivement protesté contre nos projets de diminution des effectifs de coopérants, projets qui étaient dictés par l'insuffisance de nos dotations budgétaires.

C'est ainsi que j'ai du renoncer, avec satisfaction, à l'essentiel de la réduction de nos effectifs en Afrique et dans l'Océan indien. Cette forme de présence, je veux parler de l'assistance technique, est d'ailleurs primordiale puisque, comme le disait récemment un chef d'Etat africain, c'est celle qui permet le plus étroitement la coopération avec le cœur. Vous savez combien nos relations avec les Africains sont empreintes d'affectivité, et vous comprenez ainsi aisément pourquoi notre assistance technique est un élément majeur de notre politique à l'égard de ces pays.

Le transfert de connaissances peut se faire de deux manières : soit par la fréquentation quotidienne d'assistants techniques et d'Africains travaillant sur un même projet, soit par un enseignement plus systématique. La première forme n'est pas toujours la moins efficace, bien au contraire ; il n'est qu'à voir le rayonnement d'une grande partie de nos experts, notamment dans le domaine de l'agriculture, pour comprendre la richesse et le concret des enseignements ainsi transmis au rythme d'une collaboration quotidienne.

Mais traditionnellement notre aide portait pour une grande part sur un enseignement de type conventionnel. Mon souci essentiel dans ce domaine est d'éviter de participer à la formation de chômeurs et de mettre l'accent sur les débouchés que peuvent obtenir les jeunes gens à l'issue de leurs études au sein des structures économiques locales.

C'est pourquoi j'ai orienté de manière très nette l'ensemble de nos actions de formation de façon à privilégier l'enseignement professionnel, et notamment l'enseignement technique. Il semble cependant que, jusqu'ici, l'enseignement agricole ait été encore un peu délaissé.

Ces transferts de connaissances ne peuvent, la plupart du temps, s'effectuer que par le moyen de la langue française. C'est pourquoi j'ai maintenu la priorité jusqu'ici donnée au profit de la formation des maîtres et, plus généralement, des professeurs de plus haut niveau.

L'ensemble de toutes ces actions — je veux parler du transfert des connaissances — correspond à plus des trois quarts de notre assistance technique ; la coopération de substitution, comme M. Voisin l'a indiqué, n'est plus qu'une forme résiduelle en voie de disparition.

En complément de la formation et de l'assistance technique, la recherche pour le développement fait l'objet d'un effort particulier que justifient les résultats remarquables obtenus sur le terrain par nos équipes de chercheurs, dans des domaines aussi divers que la mise au point de nouvelles variétés de café et la lutte contre l'onchocercose.

L'ORSTOM et les instituts du GERDAT bénéficieront ainsi, en 1978, de la création de trente-six postes budgétaires de chercheurs et techniciens.

Pour améliorer encore l'efficacité de ces organismes, nous réfléchissons aux moyens qui permettront de mieux coordonner leurs actions, tout en maintenant leur souplesse d'intervention.

Comme l'indiquait tout à l'heure M. Frédéric-Dupont, il s'agit d'assurer une meilleure complémentarité entre les recherches de base et les recherches appliquées aux objectifs de développement, et de constituer plus commodément les équipes pluridisciplinaires dont ont besoin nos partenaires.

De façon qu'ils puissent mieux disposer eux-mêmes du capital de connaissances scientifiques et techniques accumulées, nous participerons, en outre, en 1978, à l'amélioration des systèmes d'information scientifique et technique dans plusieurs pays africains.

Je souhaiterais maintenant, après M. le rapporteur spécial, faire une place particulière au développement rural.

Les différentes actions de transfert des connaissances sont de plus en plus orientées vers le développement rural qui est à la base du développement économique et social en Afrique, et qui doit constituer, pour cette raison, un axe prioritaire de notre politique de coopération.

La part du fonds d'aide et de coopération consacrée aux investissements agricoles aura ainsi augmenté de plus d'un quart depuis 1976.

Les opérations de développement rural les plus difficiles à réaliser mais aussi les plus enrichissantes pour les populations intéressées sont celles qui concernent les exploitations familiales. J'en citerai deux exemples.

Depuis sept ans, la France participe à une opération de développement agricole du Sud-Tchad qui intéresse 400 000 exploitations agricoles, en apportant son assistance technique, en formant des hommes et en finançant des études et des équipements. Nous aidons ainsi une population très importante à augmenter et à diversifier la production agricole et à protéger son patrimoine foncier.

Une autre opération exemplaire que je citerai est celle de la ceinture maraîchère de Kinshasa, réalisée avec l'aide de la France, qui fournit actuellement 30 p. 100 des besoins agricoles de cette grande capitale et en fournira bientôt 50 p. 100.

Alors que la superficie de cette ceinture maraîchère n'était que de quelques ares en 1971, je puis témoigner que 3 500 maraîchers y sont aujourd'hui au travail.

Les projets d'agriculture familiale tels que ceux que je viens d'indiquer créent de nombreux emplois ruraux et contribuent très efficacement à réduire le déséquilibre vivrier.

Pour augmenter les surfaces cultivables dans les pays sahéliens, une aide française importante est réservée, d'autre part, aux opérations d'aménagement des grands bassins tels que ceux du Sénégal, du Niger et du lac Tchad, et à la reconquête des vallées des Volta.

Il est, en effet, essentiel que la France contribue de façon importante à l'effort soutenu de recherche et d'investissements qui sera, pendant longtemps encore, nécessaire pour que l'équilibre alimentaire soit retrouvé dans cette région.

Pour la coopération dans le domaine médical, nous maintenons dans les pays africains la présence traditionnelle de nos médecins, pour la plupart des médecins militaires, mais aussi des médecins civils, presque tous professeurs dans les universités médicales africaines.

J'ai donné instruction de privilégier la médecine de brousse et celle qui peut être effectuée dans les petits hôpitaux de province. Cette politique vient en effet conforter celle qui consiste, au sein des organismes internationaux de la santé, à développer les actions de prophylaxie et la lutte contre les grandes endémies.

Je dois souligner à ce sujet, après les rapporteurs, le dévouement et l'efficacité de tous ces médecins dont le rôle est encore irremplaçable dans les pays qui les accueillent. Il faut ajouter que chaque fois que les pays d'accueil ont manifesté de l'intérêt pour ce type d'action, j'ai aidé à l'édification de dispensaires de brousse tenus par du personnel local, à la formation duquel je souhaite apporter toute l'aide possible.

À ce sujet, je veux mentionner tout particulièrement l'aide généreuse qu'apportent à ces dispensaires divers organismes, implantés en France, tant à Paris qu'en province. Beaucoup de ces dispensaires, en effet, ne pourraient certainement pas fonctionner sans l'aide de ces organismes charitables qui travaillent dans l'ombre et qui, année après année, envoient des tonnes de médicaments.

Je tiens à leur en rendre ici publiquement hommage.

La coopération militaire, vous en avez, messieurs les rapporteurs, dit l'essentiel.

Les crédits militaires augmenteront en 1978 de 117 millions de francs par rapport à 1977. Il s'agit, en fait, de ramener la place de la coopération militaire à son niveau de 1976, soit un peu moins de 13 p. 100 des dépenses totales du ministère de la coopération.

Un effort sera principalement fait dans le domaine de la formation dont les crédits seront doublés pour permettre une augmentation du nombre des stages, mais surtout pour pouvoir faire accéder un nombre plus important de militaires africains à des stages hautement spécialisés et donc coûteux, dans le domaine de l'aéronautique en particulier.

Pour conclure, je voudrais ajouter aux raisons géographiques, humaines et économiques qui militent en faveur du maintien et de la consolidation de notre effort de coopération un motif essentiel.

Ce motif essentiel est d'ordre politique : de part et d'autre des continents européen et africain se sont constitués deux gigantesques ensembles qui, par la densité de leur peuplement, la diversité de leurs richesses et le poids spécifique qu'ils représentent sont appelés — par la force des choses — à exercer une action souvent décisive sur l'avenir du monde et, par conséquent, sur celui de l'Europe et de l'Afrique.

Si nous avons la ferme volonté de préserver notre identité, la France se doit de participer de toutes ses forces à la construction de ce que M. le Président de la République, lors de la dernière conférence franco-africaine de Dakar, a nommé « la voie médiane pour les continents médians de l'Europe et de l'Afrique ».

Cette troisième voie, cette matérialisation de l'Eurafrrique, ne peut être envisagée sans cette coopération dont je viens de vous préciser les modalités de déploiement et les moyens qu'elle requiert.

Il ne s'agit plus — et ceux qui suivent avec attention l'évolution des problèmes africains me comprendront — de poursuivre,

avec des fortunes diverses et un impact médiocre, une politique résiduelle dirigée, suivant des méthodes de routine, vers les pays d'Afrique auxquels nous relient des liens historiques.

L'enjeu, aujourd'hui, est tout autre : nous coopérons, désormais, avec des gouvernements responsables, conscients des potentialités que recèlent leurs pays, informés des mouvements du monde, soucieux d'assurer à leurs populations un avenir de mieux-être et de paix.

C'est ici que viennent se confondre l'espoir de l'Afrique et le devoir de l'Europe ; c'est ici que le rôle de notre pays doit être signalé et magnifié, comme l'ont fait MM. Voisin et Frédéric-Dupont, à travers l'effort considérable, exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, que représente le budget de la coopération.

Aussi, est-ce en accueillant avec toute l'attention qu'il mérite le budget que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter, que cette assemblée est à même de saisir l'occasion de manifester clairement son appui à une politique qui traduit, à la fois, la vocation de la France à l'égard du tiers monde, et la part qu'elle entend prendre à la constitution d'un ensemble capable de répondre aux objectifs prioritaires du monde d'aujourd'hui et de demain. Je veux dire une meilleure cohésion économique, une répartition plus équitable des liens et des chances, une paix mieux assurée pour tous. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. Ce budget, monsieur le ministre, m'inquiète à beaucoup d'égards, et même m'attriste.

Il traduit bien à quel degré le pouvoir restreint et déprécie les relations de coopération de la France avec les pays d'Afrique et de l'Océan indien.

En effet — et vous en avez d'ailleurs très peu parlé — priorité est donnée à l'aide militaire. Il est révélateur que, dans un budget qui stagne — si l'on tient compte des transferts de charges d'un ministère à l'autre —, la coopération militaire connaisse une augmentation que je qualifierai de vertigineuse : plus de 75 p. 100 par rapport à 1977 ! C'est bien — mais j'y reviendrai — dans la ligne de l'intervention armée au Zaïre décidée par le pouvoir, par l'Élysée, à l'insu du Parlement, soulignons-le, au mois d'avril dernier.

M. Jacques Delhalle. Et l'Angola ?

M. Robert Montdargent. Pour le reste, il s'agit d'un budget de crise, d'un budget de pénurie !

Le fonds d'aide et de coopération dont la dotation avait déjà diminué de 5,75 p. 100 en 1977, connaît une nouvelle réduction de 4,16 p. 100.

Les crédits prévus pour les équipements économiques et sociaux accusent une chute particulièrement brutale : moins 14 p. 100.

Les crédits d'assistance technique restent à peine au niveau de 1977, si l'on tient compte de l'extension des attributions du ministère de la coopération à la République de Djibouti, de l'augmentation des rémunérations et de la prise en charge par le ministère de 133 agents de l'enseignement supérieur émergeant antérieurement au budget du secrétariat d'Etat aux universités.

Le bilan 1977 de l'action du Gouvernement en Afrique et dans l'Océan indien conduit décidément à s'interroger sur une politique qui aboutit à gâcher des relations de coopération qui pourraient, dans le respect de la souveraineté et de l'intérêt mutuels, constituer une grande chance pour notre pays. Il conduit également à préciser ce que devrait être pour la France, aux yeux des communistes, une autre politique de coopération de plus en plus urgente et nécessaire.

Je l'indiquais tout à l'heure : 1977, c'est l'année de l'expédition armée du pouvoir au Zaïre, dans le plus pur style colonial, pour intervenir directement dans les affaires d'un peuple, celui du Zaïre, pour menacer le devenir d'un Etat souverain, l'Angola. Il serait pourtant de l'intérêt de la France que, comme le souhaite le gouvernement de l'Angola, se nouent enfin entre nos deux pays de fructueuses relations d'amitié et de coopération.

L'année 1977 est aussi celle de la nouvelle doctrine mise en avant par le Gouvernement qui se donne mission d'intervenir là où bon lui semble, sur le continent africain. Ce sont les efforts poursuivis, notamment lors de la conférence de Dakar d'avril

dernier, pour mettre sur pied un pacte militaire dirigé contre les peuples et contre les Etats qui s'engagent dans la voie de la souveraineté et du progrès social.

C'est l'engagement militaire accru de la France, que l'on cache à notre pays, dans les affaires intérieures du Tchad, avec ses implications sur les frontières tchado-libyennes. De cela, je pourrais parler plus longuement, mais le temps me manque ce matin. C'est le Premier ministre prévoyant de déployer l'arsenal nucléaire français dans l'Océan Indien ; contre qui ? on se le demande ; quel Etat dans cette partie du monde menace donc la sécurité de la France ?

C'est, malgré les dénégations embarrassées du Gouvernement, la poursuite de la collaboration militaire et de la coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud raciste qui fait régner, tout le monde le reconnaît, la terreur et l'oppression sur les masses sud-africaines, qui brandit aujourd'hui la menace de l'arme atomique sur le continent africain.

C'est encore le ministre des affaires étrangères, M. de Guiringaud, recueillant à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, les fruits de la politique africaine du Gouvernement, c'est-à-dire la réprobation et l'indignation de la part des peuples d'Afrique.

C'est, lors de la troisième assemblée des Nations Unies, la France mise une nouvelle fois au banc des accusés pour le maintien de la domination coloniale française sur Mayotte.

C'est également la piètre attitude du pouvoir à la conférence Nord-Sud de Paris, celui-ci contribuant à l'échec des discussions en s'effaçant derrière les dirigeants américains et les représentants de la Communauté économique européenne.

Si l'on regarde, dans tout cela, ce qu'est la politique de coopération du gouvernement français, on est conduit à la caractériser en quelques mots.

Premièrement, stagnation : dans de nombreux domaines, les moyens sont réduits, les vues d'ensemble sont absentes.

Deuxièmement, privatisation : tout est subordonné aux objectifs de redéploiement des sociétés multinationales qui participent à la définition et à l'exécution des programmes, encore plus complètement que les années précédentes. Ces programmes sont arrêtés en fonction des besoins de celles-ci et selon des critères de rentabilité capitaliste. La diminution des crédits du F. A. C., le rôle accru confié à la caisse centrale de coopération économique, et notamment son ouverture sur le marché financier avec la mise en place de ce qu'il est convenu d'appeler le « deuxième guichet », vont dans ce sens, de même que les projets de restructuration des organismes de recherche.

Troisièmement, intégration : de plus en plus, l'action de coopération de la France s'exerce par le canal des organismes communautaires ou d'institutions internationales dominées par Washington avec le groupe de la Banque mondiale.

Quatrièmement, militarisation : vente d'armes, renforcement du potentiel militaire de pays considérés comme des alliés du néo-colonialisme français, maintien d'un réseau de bases militaires sont autant d'aspects dangereux pour les peuples et pour la paix dans cette région du monde.

Cinquièmement, discrimination : la politique de coopération prend pour cible privilégiée des pays jugés « sûrs », « fidèles », « riches », désignés comme les « amis » de la France, tel le régime de Mobutu au Zaïre. Elle est faite d'exclusives, voire d'hostilité à l'encontre des Etats qui sont résolus à consolider leur indépendance et à asseoir leur économie nationale. Elle a pour objectif d'assurer aux groupes industriels et financiers français, conjointement avec des groupes étrangers, des conditions privilégiées, néo-coloniales, d'exploitation des richesses des pays d'Afrique et de l'Océan Indien.

C'est une politique fondée sur la recherche immédiate du profit. Elle ne correspond — nous le pensons sincèrement — ni à l'intérêt de la France ni à celui des pays avec lesquels celle-ci entretient des relations de coopération et qui, malheureusement, sont de plus en plus amenés à la mettre en cause.

Nous le disons clairement, c'est une autre politique de coopération qu'il faut à la France. Pour nous, communistes, le Gouvernement de la France doit s'attacher à établir des rapports de coopération avec tous les Etats, sans exclusive, quelle que soit leur orientation politique et sociale. Ces rapports doivent exclure toute forme de pression et toute ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Ils doivent avoir pour base l'intérêt mutuel.

Cette politique doit être déterminée en toute indépendance. Un gouvernement démocratique de la France proposera à tous les Etats qui le souhaiteraient la négociation de ces accords.

Il s'appliquera à évincer toute forme d'ingérence. Il dénoncera les accords militaires existants et proposera leur négociation.

M. Jacques Delhalle. A la mode russe !

M. Robert Montdargent. S'agissant de la zone franc, il engagera des discussions avec les Etats concernés afin que ceux-ci puissent réellement exercer leur souveraineté monétaire.

Les moyens de la coopération seront mis à la disposition des Etats afin de contribuer, sur la base des orientations qu'eux mêmes auront définies, au développement des économies nationales et de favoriser leur effort pour se moderniser, s'équiper, s'industrialiser.

Sur les problèmes d'une importance capitale que sont la coopération, le développement, le nouvel ordre économique international — qui font aujourd'hui, dans le cadre de l'O.N.U., l'objet de grandes négociations — le Gouvernement mettra en avant ses propres positions et participera activement et de sa propre voix, avec la volonté d'aboutir à des solutions répondant à l'intérêt mutuel.

Monsieur le ministre, il est temps de mettre un terme à la dégradation de nos relations avec les pays d'Afrique et de l'Océan indien, d'en finir avec le détournement, à des fins de classe et de profit, de la coopération de ses objectifs véritables. Intérêt réciproque et affirmation de la souveraineté de chacun, tels doivent être les principes en fonction desquels il est urgent, comme le proposent les communistes, de regarder vers l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Feit.

M. René Feit. Monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'il me soit permis d'utiliser le cadre de la discussion budgétaire, jugé parfois un peu étroit du fait de ses contraintes techniques, pour attirer de façon pressante votre attention sur certains problèmes qui me paraissent engager de façon essentielle l'avenir de la coopération et, à ce titre, l'avenir de la France.

On a prétendu trop facilement par le passé que la coopération n'intéressait pas les Français. Je suis de ceux qui pensent qu'il n'en est rien et que nos compatriotes saisissent aujourd'hui l'importance particulière d'un tel domaine, et de façon sans doute privilégiée, à la lumière des changements qui sont intervenus dans l'ensemble des facteurs économiques et monétaires qui président aux équilibres fondamentaux des grandes nations industrielles libres, je devrais plutôt dire : déséquilibres et affrontements.

Les hausses décisives des prix du pétrole et des matières premières, les errements contradictoires de la trésorerie américaine accompagnant et contribuant de façon essentielle à une détérioration durable, générale et gravement préoccupante des conditions des échanges font que les Français saisissent encore mieux l'importance de nos rapports avec ce qu'il est convenu d'appeler le tiers monde, création linguistique issue de la conférence de Bandoeng mais que la diversité géopolitique fait éclater, ce qui me conduit à lui préférer aujourd'hui l'usage d'un pluriel pour désigner cette entité. En effet, il vaudrait mieux parler de tiers mondes. Cette entité, plurielle par sa diversité, ses disparités, ses inégalités, peut difficilement être abordée comme un domaine homogène si ce n'est dans son opposition immédiate avec les pays regroupés dans l'O. C. D. E. et le bloc soviétique.

Au regard de l'enjeu, la France, dont le rôle a été déterminant en ce domaine au sein de la Communauté européenne, n'a pas à rougir du bilan de son action. La France, plus que tout autre, s'est employée à assurer une prise de conscience des pays membres à l'égard des responsabilités qui leur sont conférées par leur rang en vue de l'édification d'un monde dans lequel les richesses seraient mieux réparties, les hommes, leur culture et leur identité mieux compris et mieux respectés.

C'est ainsi que, depuis l'accession à l'indépendance de nombreux pays du tiers monde, notre pays et la Communauté européenne ont su apporter à ces derniers une contribution importante et parfois décisive qui s'est actualisée et amplifiée par la signature de l'accord de Lomé.

Une telle action, loin d'être négligeable, devait conduire, dans ses effets, à des échanges satisfaisants entre les partenaires, tellement satisfaisants, ne le cachons pas, que cette action ne fut pas sans susciter de la part des autres puissances incompréhension, jalousie, animosité, voire hostilité.

Depuis lors, cette position que nous avons acquise au prix d'un effort durable, semble s'être légèrement dégradée, au point que, tant sur le plan économique que sur le plan politique, l'Europe semble moins déterminée à poursuivre désormais une action qui lui soit propre. Phénomène plus grave encore, il semble que ce soit le rôle même de la France, rôle essentiel, qui soit en cause dans cette dégradation.

Nous sommes à un tournant de nos relations avec nos partenaires qui attendent de nous un changement de leurs relations avec la France et souhaitent une coopération industrielle intensive.

Une telle situation — et c'est l'objet de mon propos, monsieur le ministre — ne peut, sous peine d'obérer ce qui demeure acquis, que nous conduire à réaffirmer clairement nos intentions car, en cette matière plus qu'en toute autre, nous ne saurions, et nos partenaires encore moins, nous contenter d'approximations.

Ce choix, pour nous, quel est-il ?

Ou bien nous considérons, comme par le passé, que nous avons des principes à énoncer, des actions à entreprendre, auquel cas nous devons parler haut et clair et faire suivre les paroles par des actes, ce qui n'exclut nullement que la consultation et la concertation président à cette démarche.

Ou bien nous renonçons et estimons que nous n'aurons plus qu'à nous situer dans l'ensemble des pays industriels, nous alignant ainsi sur ce que quelqu'un a justement baptisé : « le plus petit commun dénominateur malheureusement trop souvent défini par la plus grande puissance économique mondiale ». Un tel renoncement nous conduirait à créer les conditions dramatiques non plus d'un dialogue, mais d'un affrontement entre nations riches et nations pauvres.

Voilà, monsieur le ministre, l'alternative devant laquelle il n'est pas permis d'hésiter, car l'hésitation est déjà comprise comme un abandon. Si de part et d'autre naissent des silences, des réserves, voire une réprobation, c'est que nous intéressons moins. Or, si nous intéressons moins, cela veut dire que nous avons perdu une part de notre identité, une part de nous-mêmes. Si nous avons perdu cela, c'est que nous sommes face à cet abandon et que nous ne sommes plus libres.

Qu'attendent nos partenaires ? Que nous réaffirmions clairement, fermement et sans que cela suppose une animosité particulière à l'égard de certains de nos alliés, que nous voulons substituer au modèle de puissance et de domination un modèle différent qui intègre et respecte la diversité des identités et qui autorise leur évolution, leur développement et leur libre choix. Ces pays attendent de nous, monsieur le ministre, que nous poursuivions, comme par le passé, nos efforts en vue de la construction d'un modèle qui soit l'application d'un nouveau sens de l'intérêt commun.

Sans un choix précis, sans cette volonté politique déterminée, nous perdons l'image de notre identité, et il ne peut plus y avoir de politique exemplaire de notre part.

Quelles furent, jusqu'à présent, les raisons de notre crédit et des succès de cette politique ? Ce furent assurément cette volonté politique et des méthodes appropriées. Il importe aujourd'hui de réaffirmer notre volonté et de changer nos méthodes, et c'est sur ce dernier point qu'il me paraît important d'insister.

Les pays A.C.P. et les pays d'Afrique francophone, que nous devons traiter comme des partenaires privilégiés, attendent, monsieur le ministre, que soient mis en œuvre, dans l'esprit des conclusions du rapport Abelin et de la convention de Lomé, de vastes programmes de coopération industrielle assortis des méthodes appropriées, distincts de l'aide et de l'assistance techniques.

Je suis convaincu que la coopération industrielle constitue le vœu prioritaire de nos partenaires, celui qu'ils formulent avec le plus d'insistance. Cela implique une nouvelle mission et de nouvelles méthodes pour les entreprises françaises.

Quel est l'enjeu ? Il s'agit de transférer la compétence industrielle chez nos partenaires. Il est admis que seules les entreprises industrielles, privées ou publiques, ont les moyens d'opérer ce transfert de façon satisfaisante. Mais les pays d'accueil, tout en souhaitant ce transfert, entendent préserver leur indépendance nationale et « naturaliser » peu à peu le capital et la gestion.

L'élaboration de contrats de coopération entre les entreprises françaises et les intéressés doit se faire en fonction de cette double exigence !

En revanche, il est juste que ces entreprises bénéficient d'un certain nombre de garanties et d'avantages justifiés précisément par leur nature et leur comportement d'entreprises coopérantes, comportement différent de celui d'un investisseur traditionnel auquel n'incombe pas l'obligation de formation.

Cela suppose certaines modifications des comportements et des moyens. Il faut, par exemple, que soit défini au plus tôt un statut des entreprises coopérantes, justifié par l'exigence que j'énonçais précédemment.

L'entreprise coopérante devrait répondre à un certain nombre de critères qui en attesteraient la santé financière, la compétence ainsi que les motivations. Elle aurait à faire face à un certain nombre d'obligations à l'égard du pays d'accueil. Et il serait juste qu'en échange le Gouvernement français lui accordât des avantages financiers, fiscaux et, surtout, une garantie spéciale contre les risques politiques.

Une commission interministérielle serait chargée d'attribuer un statut en fonction de critères propres. L'instruction du dossier pourrait être confiée au Crédit national, à la Caisse centrale de coopération économique, sur présentation d'un ou plusieurs organismes bancaires.

C'est par des mesures de ce type visant à promouvoir une coopération industrielle efficace, élaborée dans la concertation et dans le respect de chacun, que vous parviendrez, monsieur le ministre, à donner une impulsion nouvelle et toute sa signification à la coopération.

La coopération ne pourra plus, dans l'avenir, demeurer le secteur réservé de l'administration; elle devra, au contraire, faire appel par priorité aux initiatives du secteur industriel.

Certains, pris par le doute, nous objecteront que de telles mesures ne feront qu'aggraver les menaces encourues par notre économie en raison de la nouvelle division du travail, et qu'il convient d'être prudent en ce domaine.

Ils n'auront pas totalement tort, mais il ne faut pas craindre de leur répondre, monsieur le ministre, qu'il ne sert à rien de fermer les yeux et de prétendre qu'il fait nuit en plein midi. L'industrialisation des pays du tiers monde est inéluctable, et il nous faut l'accompagner et y coopérer. C'est au contraire en pratiquant une politique d'ouverture que la France continuera à conforter son prestige, et à assurer des avantages économiques propres à résoudre bon nombre de problèmes tels que ceux de l'exportation et de l'emploi.

Certains risques sectoriels existent, il serait également vain de les dissimuler. Il convient de ne pas refuser le défi, mais bien plutôt de s'y préparer par des moyens financiers et un recyclage des hommes.

Si nous parvenons à susciter de nouvelles relations satisfaisantes en matière de coopération industrielle, alors toutes les actions de diffusion à l'image de la France et les autres secteurs de coopération connaîtront un nouvel essor, comme le souhaitait le rapport Abelin.

Le budget que vous nous soumettez, monsieur le ministre, présente nombre d'aspects positifs.

Le groupe républicain, au nom duquel je m'exprime, le votera, mais il souhaite ardemment que vous vous prononciez sur l'avenir de la coopération industrielle, en particulier avec les pays en voie de développement avec lesquels votre ministère a la mission de maintenir l'amitié traditionnelle de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. Monsieur le président, mesdames, messieurs, il y a quelques mois, M. le ministre de la coopération définissait en ces termes l'aide accordée par la France à ses anciennes possessions africaines: « Quiconque connaît l'Afrique sait que la solidarité qui se tisse entre la France et les pays qui construisent avec elle la coopération n'est pas celle de l'argent versé. » Cette austérité, de toute évidence, est inscrite dans le budget qui nous est présenté; j'y reviendrai tout à l'heure.

Mais je voudrais tout d'abord insister sur l'esprit, et suis-je tenté de dire, le mauvais esprit, qui inspire l'action menée par la France dans les Etats couverts par votre département.

Cette année, plus encore que par le passé, vous donnez à notre politique d'aide un rôle d'auxiliaire au service des intérêts égoïstes de la France. Déjà l'année dernière à cette tribune, vous affirmiez sans ambages qu'« un petit effort dans un

pays qui ne reçoit rien de personne... peut nous assurer une position très intéressante ». Quant aux autres nations, faute de moyens financiers suffisants, nous leur offrons l'assistance de nos moyens militaires. Ainsi, l'action du Gouvernement au Shaba avait été destinée à faire reculer les influences politiques extérieures, c'est-à-dire à permettre « à l'Afrique de régler ses vrais problèmes ».

Mais les canons, en cette année placée par le Président de la République sous le signe du désarmement, ne remplaceront jamais les investissements productifs qui, seuls, peuvent aider ces pays à sortir du sous-développement.

Il y a un an, vous critiquiez la politique de certains pays dans ce secteur du monde, et cette critique était sans complaisance. Je vous la retourne aujourd'hui: « Peut-être l'effort qu'ils font pour équiper massivement en matériel de guerre certains pays d'Afrique leur interdit-il d'en faire un comparable pour le développement économique. »

Que proposez-vous? L'enveloppe du budget de la coopération, cette année a évolué. Le cap des 3 milliards de francs est franchi. Mais l'augmentation de 17,25 p. 100 d'un exercice sur l'autre ne doit pas faire illusion car elle reste inférieure à celle du budget général qui est de 18,84 p. 100. D'autre part, il est nécessaire, pour comparer ce qui est comparable, d'isoler les fonds affectés à la coopération avec Djibouti transférés du budget des D. O. M.-T. O. M.

Votre budget, monsieur le ministre, progresse en fait de 12,5 p. 100 et non des 17,25 p. 100 annoncés. Quand on sait que les dépenses utiles, les dépenses civiles, progressent de 8 p. 100, on constate combien le Gouvernement est passé maître dans l'art du trompe-l'œil. En effet, la progression de 12,5 p. 100 d'une année sur l'autre est due, avant tout, au nécessaire maintien de l'appareil d'intervention, c'est-à-dire aux moyens de la coopération, et à l'accroissement très important de l'assistance militaire, alors que l'aide aux investissements productifs régresse de façon inquiétante.

Les crédits de votre ministère sont, cette année encore, pour une grande part, affectés prioritairement au financement des structures d'accompagnement de l'assistance au tiers monde africain.

L'amélioration nécessaire de la situation des personnels, trop longtemps retardée, explique le gonflement des crédits et autorisations de programmes des titres III et IV. Certes, les dépenses de coopération technique augmentent sensiblement, mais ce flux s'accompagne d'une diminution de 5 p. 100 du nombre de coopérants en Afrique d'une année sur l'autre. Cet accroissement, qui plus est, est tout à fait relatif et très largement surestimé.

En effet, la procédure de globalisation qui vise à faire prendre en charge 75 p. 100 du salaire des coopérants par les pays en voie de développement eux-mêmes, déjà pratiquée avec la Côte-d'Ivoire, a été étendue cette année à deux autres Etats: le Gabon et le Sénégal. C'est donc à titre d'avance que figurent, dans ce budget, 75 p. 100 des salaires de la moitié de nos coopérants en Afrique.

Cet effort était nécessaire; mais, sans liaison avec une augmentation parallèle des subventions consacrées à l'aide productrice de valeur, il devient incohérent. Vous perfectionnez le moteur de la coopération, monsieur le ministre, sans lui donner le carburant qui lui est nécessaire pour utiliser le supplément de puissance dont vous souhaitez le doter.

Vous soulignez l'effort accompli en faveur des équipements, notamment des équipements d'infrastructure et des équipements ruraux. Je ne jugerai pas vos intentions, mais je m'en tiendrai au fascicule budgétaire.

Les crédits de paiement dont dispose le fonds d'aide à la coopération chutent de 5,24 p. 100. Je vous rappelle qu'ils étaient déjà en recul de 5,7 p. 100 en 1977. Les autorisations de programme, ce qui est plus inquiétant pour l'avenir, en baisse de 1,8 p. 100 l'année dernière, diminuent cette année de 15,42 p. 100.

Quant à vos actions de coopération culturelle, elles sont cette année quasi inexistantes.

Ainsi, la politique de coopération que vous avez choisie pour la France me paraît de plus en plus éloignée des objectifs que vous lui assignez officiellement. A un rayonnement fondé sur la diffusion de notre culture et d'une aide multiplicatrice de valeur, le Gouvernement préfère, de fait, le blocage de l'acquis et une assistance militaire aux finalités douteuses.

La « coopération » militaire marque profondément votre budget. Sa part augmente de trois points et représente, cette année, 13,17 p. 100 de l'ensemble des fonds qui sont attribués à votre département. Cette forme d'aide est en augmentation de près de 45 p. 100 d'une année sur l'autre. Cette part et cette progression nous paraissent excessives. Elles donnent à ce budget une coloration impérialiste que le parti socialiste dénonçait déjà dans son programme de 1972. Elles sont d'autant plus inquiétantes qu'elles tendent à intégrer les pays en voie de développement africains dans une sorte de complexe militaro-industriel à la française : l'augmentation pour les stages militaires de formation atteint 101 p. 100 et les crédits d'aide à l'équipement militaire de ces pays progressent de 246 p. 100.

Il y a là une fâcheuse évolution qui, jointe aux regrettables initiatives prises au Zaïre il y a quelques mois, à notre impuissance au Sahara occidental et devant les atteintes aux droits de l'homme perpétrées à Bangui, nous paraît lourde de conséquences difficilement mesurables.

Ce budget, fondé sur un égoïsme à courte vue, ne saurait recevoir l'approbation du parti socialiste. L'Afrique entre malheureusement de plus en plus dans le jeu des rivalités impériales et hégémoniques des deux super-puissances. La réponse à ce défi ne saurait se limiter à une présentation moderniste de la politique de la canonnnière. Nous croyons à la vertu d'autres exemples.

Au mois d'octobre 1970, au cours de sa vingt-cinquième session, l'Organisation des Nations-Unies adoptait la résolution n° 2626.

Dans cette résolution, que la France a votée même si elle a émis des réserves d'ordre mineur, il était dit : « Chaque pays économiquement avancé accroîtra progressivement son aide officielle au développement des pays en voie de développement et s'efforcera particulièrement d'atteindre, au milieu de la décennie au plus tard, un montant minimum de 0,70 p. 100 de son produit national brut au prix du marché. »

En dix ans, notre aide aux pays en voie de développement a décliné de 0,48 p. 100 du produit national brut à 0,35 p. 100 cette année.

Il n'est pas question, bien sûr, d'intégrer dans ces chiffres l'aide que nous apportons aux départements et territoires d'outre-mer puisqu'aussi bien le Gouvernement français les considère comme parties intégrantes de la République, ce qu'ils sont d'ailleurs en droit.

Cette aide nous paraît pourtant nécessaire. Les partis qui s'étaient liés dans le cadre du Programme commun répètent depuis 1972 : « L'aide publique française au développement doit être augmentée. Elle visera à satisfaire les intérêts nationaux des pays bénéficiaires. »

En conclusion, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche continue à affirmer, comme il le faisait dans le programme de 1972, que « la lutte pour le développement est un aspect capital de la lutte pour la paix », ce qui ne saurait être solidement établi dans un monde où les inégalités de développement s'aggravent. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. le ministre de la coopération. Je voudrais répondre maintenant, dans toute la mesure du possible, aux questions qui m'ont été posées par les rapporteurs et par les orateurs qui se sont succédé à cette tribune.

De l'intervention de M. Voisin, je retiens essentiellement trois points.

D'abord, il est exact que la nouvelle répartition des crédits consacrés aux missions d'experts répond, de notre part, à une volonté particulière.

Nous voulons, en effet, répondre plus souvent que par le passé aux demandes de caractère temporaire et sectoriel que nous présentent les Etats. A cet égard, l'envoi, pour une courte durée, de missions d'experts est une meilleure solution que la présence permanente sur le terrain de coopérants de haut niveau, que nous ne trouvons pas toujours et qui sont sous-utilisés une fois que le besoin spécifique a été satisfait.

Etudier, dans un lieu donné, la possibilité de construire un barrage représente un travail de plusieurs années ; en revanche, un problème de distribution électrique ne demandera que quelques semaines à un spécialiste. On comprend aisément que cette dernière solution est plus économique.

Dans le même esprit, nous envisageons, en accord avec Mme le secrétaire d'Etat aux universités, d'envoyer des professeurs de haut niveau donner des cours magistraux, dans les universités, pendant une quinzaine de jours chaque trimestre. Cette formule se substituerait à la présence tout au long de l'année de professeurs sous-utilisés.

C'est donc dans un souci de plus grande souplesse et de plus grande efficacité que nous avons augmenté considérablement le nombre des missions d'experts. Nous pourrions ainsi accroître notre action globale de coopération culturelle tout en diminuant le nombre de professeurs.

Votre deuxième question, monsieur Voisin, portait sur les « Volontaires du progrès ».

Comme vous l'avez souligné, les crédits affectés à ce secteur, qui augmentent de 4 p. 100 par rapport à 1977 et atteignent 23 millions de francs, devraient à peine permettre de maintenir à son niveau l'effectif actuel de 345 personnes.

Lors de l'établissement des premières lignes de ce budget, entre les mois de mars et de mai, nous n'avions pas une idée très précise de ce que nous pouvions faire, notamment en raison des modifications de structures qui sont intervenues dans cette association. Notre idée s'est concrétisée au cours du mois de septembre, et je souscris entièrement à vos propos monsieur Voisin.

J'ai pris conscience qu'il fallait répondre à l'appel généreux de notre jeunesse qui veut rejoindre les « Volontaires du progrès », par un geste de même nature. J'ai compris qu'il fallait aider encore davantage ces garçons et ces filles qui accomplissent en Afrique une œuvre admirable et désintéressée, dont le coût est d'ailleurs extrêmement modique par rapport à celui de nos assistants. Aussi, avons-nous décidé avec le directeur des « Volontaires du progrès », M. Mermet, de porter dans les trois mois qui viennent, ou au plus tard au cours du premier semestre 1978, le nombre des « Volontaires du progrès » de 345 à 500.

M. André-Georges Veisin, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de la coopération. Grâce à un redéploiement des crédits affectés à l'assistance technique, je proposerai un virement de crédits de dix millions au profit des « Volontaires du progrès ».

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de la coopération. Vous voyez donc, monsieur Voisin, que votre souhait rejoignait mon intention, même si celle-ci ne s'est manifestée qu'après la préparation du budget. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Enfin, monsieur Voisin, vous avez évoqué le problème de la sécurité des Français à l'étranger.

Nous avons tous présente à l'esprit la douloureuse situation des six olages qui, contre toutes les règles d'humanité, sont encore entre les mains du Polisario, sans pouvoir communiquer avec leurs familles, et dont on ne connaît ni les conditions de vie ni même le lieu où ils sont retenus.

Malgré tout, la sécurité de nos coopérants à l'étranger est, globalement, très bien assurée. En dehors de cette douloureuse affaire, qui ne concerne pas des coopérants, nous n'avons pas eu d'incident grave à déplorer depuis plus de cinq ans. D'ailleurs — et cela rejoint votre vœu, monsieur André-Georges Voisin — une des constantes de notre politique tend à éviter l'affectation des coopérants, particulièrement de ceux qui sont mariés, dans des emplois qui comporteraient des risques pour la sécurité de leurs familles. Tous les coopérants, qui sont — je le rappelle — des volontaires sont parfaitement informés des risques qu'ils peuvent encourir comme des avantages qu'ils peuvent retirer.

Compte tenu des efforts considérables que font les Etats africains, on ne peut plus prétendre que les Français qui travaillent en France et ceux qui se consacrent à la coopération vivent dans des conditions différentes de sécurité.

Après M. André-Georges Voisin, M. Frédéric Dupont a posé, en termes vigoureux, le problème de la radio et de la télévision.

Il est évident — j'ai pu m'en rendre compte moi-même — que Radio France internationale est mal reçue, surtout au lever et au coucher du soleil. Mais entre ces heures, ceux qui disposent d'appareils d'une puissance convenable peuvent entendre correctement la voix de la France.

Nous avons accompli un effort exceptionnel en 1977. Nous tenterons, comme vous l'avez souhaité tous deux, messieurs les rapporteurs, de faire également un effort en 1978. Il portera sur des fournitures de disques et de documents. Nous intensifierons aussi notre effort en matière d'information, sportive ou autre, ce qui intéresse les Africains comme les coopérants et les Français à l'étranger. Je dois néanmoins souligner que la limitation de notre action dans ce domaine découle de la limitation même du budget de la coopération qui doit prendre à sa charge la totalité de cette action sans être pour autant augmenté.

Monsieur Frédéric-Dupont, vous avez abordé le problème de la globalisation. Quelques chiffres démontreront l'importance des résultats déjà acquis. Je précise, en outre, que nous nous efforçons de passer des accords de globalisation avec des pays toujours plus nombreux.

Pour le Gabon, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal, la dépense totale annuelle est de l'ordre de 708 millions de francs, sur lesquels ces trois Etats remboursent 286 millions. En moyenne, bien qu'avec des pourcentages différents, ils remboursent donc 40 p. 100 du montant de l'assistance technique qui leur est consentie.

Ainsi donc, chaque fois qu'est signé un accord de globalisation, notre action de coopération se trouve accrue, du fait même que les Etats qui en bénéficient ont la possibilité d'accroître les effectifs des assistants techniques mis à leur disposition.

Vous avez, enfin, évoqué l'évolution des crédits consacrés à la coopération militaire. Je vous répondrai — et ceci vaut également pour MM. Montdargent et Alain Vivier — qu'il faut ramener les choses à leurs justes proportions. Avec près de 13 p. 100 de notre budget, les crédits affectés à la coopération militaire se situent exactement au même niveau qu'en 1976. Je puis rassurer l'Assemblée : ces crédits n'ont pas connu une ascension vertigineuse. L'augmentation du nombre des stages et la multiplication des procédures d'assistance technique ont simplement eu pour effet une reconduction de l'effort financier de l'année 1976.

M. Feït a abordé un sujet fondamental, celui de la coopération industrielle et des transferts. Il est évident que le problème essentiel des Etats africains est actuellement celui de la définition des priorités, la quasi-totalité d'entre eux ayant placé au premier rang de celles-ci le développement agricole. L'évolution de leur démographie — la population du Sénégal, par exemple, augmente de 3 p. 100 par an — exige en effet que la production des denrées alimentaires nécessaires pour nourrir ces populations fasse l'objet d'une priorité absolue. Si le développement des ressources alimentaires ne suivait pas le même rythme que l'augmentation de la population — c'est d'ailleurs le cas dans un certain nombre de pays — il est certain que, progressivement, ces Etats verraient leur économie grevée par des importations de produits alimentaires.

Dans ces conditions, il est évident que le développement industriel doit être axé sur les industries agro-alimentaires, et c'est effectivement ce que l'on constate un peu partout.

Vous avez eu raison, monsieur Feït, de souligner qu'en ce qui concerne les transferts industriels, il y a évidemment, pour l'industrie européenne, le plus grand intérêt à nouer des liens privilégiés avec l'ensemble du tissu industriel qui est en train de se créer dans ces pays. Mais nous devons bien voir que ce transfert industriel ne doit pas être exclusivement limité aux très grandes entreprises. Lorsque Pechiney installe à proximité du barrage d'Edéa une immense usine comme Alucam ou se propose, à la suite de la création d'un nouveau barrage, d'augmenter sa production d'aluminium, c'est évidemment important. Mais c'est infiniment moins profitable — et je suis d'accord avec vous sur ce point, monsieur Feït — que l'installation d'une dizaine de petites entreprises comme c'est le cas aujourd'hui dans la ville de Douala.

Enfin, monsieur Feït, vous avez suggéré l'élaboration d'un statut des entreprises coopérantes. C'est une idée intéressante, et elle mérite d'être étudiée. Cependant la forme la plus adaptée de cette coopération me semble être la création de sociétés mixtes où les capitaux des entreprises françaises sont associés à une majorité de capitaux africains. Ainsi se crée sur le terrain une véritable association entre les intérêts africains et français. Ces intérêts devenant en quelque sorte complémentaires, le transfert des connaissances se fera plus facilement.

Mais, pour conclure sur ce point, je voudrais rappeler un propos du président Houphouët-Boigny qui a, comme chacun sait, une vue très pénétrante du développement futur de l'Afrique, et dont les conceptions, appliquées dans son propre pays,

ont parfois servi de leçons pour d'autres Etats. Je me trouvais en Côte-d'Ivoire lorsqu'on y a découvert du pétrole, faisant ainsi de ce pays un nouvel Etat pétrolier d'Afrique aux perspectives d'avenir très prometteuses. Et comme je lui disais que c'était là pour son pays une grande chance qui lui permettrait, en s'appuyant sur le pétrole, d'entreprendre son développement industriel, le président Houphouët-Boigny me répondit : « Non, monsieur le ministre, si mon pays dispose de ressources accrues grâce à la production de pétrole, je consacrerai l'essentiel de ces ressources nouvelles au développement de l'agriculture, car c'est ainsi que nous parviendrons à la plus grande élévation du niveau de vie de notre population, et non en nous lançant dans un développement industriel échevelé. »

Cette réponse marque donc bien la nature des priorités africaines.

Je relèverai maintenant très brièvement quelques contre-vérités dont a été émaillé le discours de M. Montdargent qui a très largement critiqué la politique française de coopération, en feignant de croire qu'elle se limitait à une coopération exclusivement militaire.

Non, monsieur Montdargent, l'appui apporté par la France, au printemps, à la politique de défense zaïroise n'était pas dirigé contre l'Angola ! Affirmer le contraire, c'est préférer une contre-vérité, et, autant que je sache, notre action n'a d'ailleurs pas suscité la moindre protestation de la part du gouvernement angolais.

Non, monsieur Montdargent, notre politique d'assistance technique au Tchad n'est pas une manifestation de l'impérialisme français !

Non, monsieur Montdargent, il n'existe pas de coopération nucléaire militaire avec l'Afrique du Sud !

Vous avez aussi parlé d'une augmentation massive de l'aide militaire française qui, selon vous, serait la marque d'une politique de militarisation à outrance. Pourtant, les chiffres sont connus, et ils ont été rappelés par les rapporteurs : la coopération militaire ne représentera en 1978 qu'un peu moins de 13 p. 100 des crédits de mon ministère, ce qui n'est pas comparable avec l'importance de la politique de coopération militaire, si je puis dire, menée par certain pays auquel, de temps à autre, et anecdotiquement, vous reliez des liens idéologiques. Dois-je rappeler qu'un rapport très récent indique qu'en 1976 l'U.R.S.S. a livré pour 2,19 milliards de dollars d'armes au tiers monde, dont 1,70 milliard de dollars pour la seule Afrique ? Vous voyez, monsieur Montdargent, que nous sommes là bien loin de notre modeste budget de coopération militaire technique. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Je conclurai sur un point précis.

Il vous est difficile, mesdames, messieurs, de mesurer la pression à laquelle nous sommes constamment soumis. Tous les jours, nous recevons des ministres africains ; tous les jours, nous sommes invités à aller voir en Afrique les projets de développement qui restent à réaliser.

Il n'est pas un seul pays qui, mois après mois, ne nous demande d'accentuer notre action. Et, ainsi que les rapporteurs l'ont souligné, nous avons, avec nos moyens actuels, les plus grandes difficultés à faire face aux besoins les plus essentiels de l'Afrique.

Eh bien, et ce sera ma conclusion, je considère qu'une coopération dont le développement est unanimement demandé par les Etats qui en bénéficient actuellement, qu'une coopération tant désirée sur le plan des hommes, des réalisations, des relations économiques, des relations monétaires, de l'enseignement et de la santé ne peut être qu'une coopération exemplaire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Coopération ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 51 683 443 francs ;
« Titre IV : 366 081 367 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 7 775 000 francs ;
« Crédits de paiement : 7 005 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 724 620 000 francs ;
« Crédits de paiement : 126 795 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III

M. Robert Mendargent. Le groupe communiste vote contre, de même qu'il votera contre les titres IV, V et VI.

M. Philippe Madrelle. Le groupe socialiste vote contre également.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978, n° 3120. (Rapport n° 3131 de M. Maurice Papon, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération :

(Annexe n° 43. — M. Madrelle, rapporteur spécial.)
Justice et article 79 :

Justice :

(Annexe n° 30. — M. Sprauer, rapporteur spécial ; avis n° 3151, tome I de M. Gerbet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

Condition pénitentiaire :

(Annexe n° 31. — M. Benoist, rapporteur spécial.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)